

## Au Conseil Communal

Séance du 11 octobre 2023

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : Mme Méry Rüfenacht, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Daniel Oulevey et Frédéric Coucet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. La Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La Présidente salue les autres personnes présentes dans la salle, notamment une délégation de l'ASIPE, ainsi que la presse.

En préambule, la Municipalité diffuse un film de présentation de la Commune créé par M. Jonas Rapin. Celui-ci est vivement remercié et applaudi pour son magnifique travail.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2023
4. Communications municipales
5. Présentation du plan de développement de l'ASIPE par MM. Nicolas Schmid, président du Codir et Pierre-Alain Lunardi, directeur administratif
6. Rapport de la commission Affiliation à la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier) pour les membres de la Municipalité. Préavis No 04/2023
7. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025. Préavis No 05/2023
8. Rapport de la commission Achat d'un véhicule utilitaire pour le service voirie (remplacement du Piaggio). Préavis No 06/2023
9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
10. Nomination d'un membre à la commission des finances (PLR)
11. Nomination d'un délégué à l'Association FOREMS (PLR)
12. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

#### **Communications**

- Durant les premiers mois de son mandat, la Présidente a participé aux manifestations suivantes : Fête nationale, visite du Conseil d'Etat à Payerne, visite des vignes en Lavaux.
- La Présidente annonce que le Bureau du Conseil est toujours à la recherche d'un huissier et d'un vice-huissier. Elle rappelle les grandes lignes de cette fonction et précise que celle-ci est rémunérée.
- Une version des cahiers des charges révisés de l'huissier et de la secrétaire est distribuée à tous les membres présents qui peuvent l'intercaler dans leur règlement du Conseil communal. Les absents la recevront par mail.

#### **Correspondance**

- Par courrier du 14 août 2023, M. Nicolas Rüfenacht fait part de sa démission du Conseil communal effective de suite.
- Le 28 août 2023, c'est M. Daniel Duc qui fait part de sa démission du Conseil communal pour le 31 août 2023.

### **2. Assermentations**

En remplacement, respectivement de M. Mike Patthey (PLR) et M. Cyril Jeunet (PLR), et conformément à la loi sur les communes, la Présidente assermente Mme Elodie Rapin (PLR) et M. Michaël Rapin (PLR) en qualité de membres du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2026.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

#### 4. Communications municipales

##### M. Daniel Givel

- Il annonce que Mme Romy Pujol, apprentie employée de commerce, a mis un terme à son contrat pour fin octobre pour des raisons personnelles indépendantes de l'employeur. Une annonce a déjà été publiée sur OïOï et dans le journal de La Broye pour un engagement en août 2024. L'engagement d'une personne supplémentaire à l'administration avec un taux encore à définir interviendra tout prochainement.
- En réponse à la question de Mme Salimata Gasparini (pv 21.06.2023 page 5), la Municipalité annonce, après étude, ne pas y donner suite. En effet, la Commune a la chance d'avoir un nombre important de sociétés locales qui couvrent passablement de domaines et répondent ainsi aux besoins de la population.

##### M. Laurent Cosendai

- Bouclement du préavis No 06/2019 Transformation du Collège. Après contrôle, les chiffres annoncés par le municipal Bernard Coucet (pv 21.06.2023 p. 2) sont corrects. A noter que le crédit d'étude n'est pas compris dans le bouclement de ce préavis ; il a fait l'objet d'un propre préavis.

##### Mme Ariane Baux Jaquemet

- L'eau de vie issue du chasselas est quasi prête à être mise en bouteilles. Suite à l'appel lancé par la Municipalité, elle s'appellera « Démognac ».
- La visite des vignes organisée le 2 septembre dernier a connu un joli succès.
- Les vendanges ont débuté le 21 septembre pour se terminer ce jour. Les taux de sucre sont bons et les acquis sont complets. Les quantités de chasselas étant trop élevées, du raisin de table est actuellement vendu au Cochon d'Or et sur le marché hebdomadaire. Quelques grappes sont offertes aux conseillers présents.

##### M. Pierre-André Rapin

- Préavis No 11/2022 Assainissement de l'éclairage public. Quelques petites zones doivent encore être adaptées et la Municipalité travaille sur des scénarios et des réglages d'intensités offerts par cette nouvelle installation. L'intensité a été baissée sur toutes les zones du village. La Municipalité est en attente des commentaires de la population sur ces nouvelles installations. Ils peuvent être transmis par mail au service technique.

##### Mme Josephine Rapin

- Concernant le PACom, une séance regroupant une délégation municipale et le bureau d'urbanisme a eu lieu avec la DGMR afin d'éclaircir certains points pour l'élaboration du plan de zones et de qualités. La Municipalité est toujours dans l'attente de certaines réponses importantes de la part de ce département. La séance avec la commission, prévue en septembre, a dû être annulée.
- Une nouvelle auxiliaire à la déchetterie a été engagée au mois d'août. A cette occasion, il a été ajouté une heure supplémentaire d'ouverture le mercredi et la benne des objets encombrants est fermée le lundi. Mme Josephine Rapin précise que la gestion de cette benne est difficile et nécessite une surveillance soutenue. La fermeture du lundi a permis de réduire sensiblement le nombre de bennes par mois. Elle rappelle que, selon la réglementation cantonale, les coûts liés aux déchets devraient être couverts par les taxes ce qui n'est pas le cas à ce jour. La Municipalité est toujours à la recherche de cet équilibre financier. Un escalier en béton a été construit le long de la benne à PET, des lampadaires à LED ont été installés et une barrière sera posée prochainement le long du quai.

##### M. David Sanchez

- Le nouveau terrain C sera praticable dès la reprise du championnat au printemps 2024.

#### 5. Présentation du plan de développement de l'ASIPE par MM. Nicolas Schmid, président du Codir et Pierre-Alain Lunardi, directeur administratif

La parole est donnée à MM. Nicolas Schmid, président du Codir de l'ASIPE, et Pierre-Alain Lunardi, directeur administratif pour la présentation du plan de développement de cette association.

Ils répondent aux différentes questions des conseillers.

La Présidente les remercie pour leur présence et les informations données. Ils quittent l'assemblée.

**6. Rapport de la commission Affiliation à la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier) pour les membres de la Municipalité. Préavis No 04/2023**

La parole est donnée à Mme Mathilde Coucet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pierre-Yves Perrin demande si les conditions de la Caisse intercommunale de pensions (CIP), en particulier le taux de couverture et le régime des prestations offertes n'inquiètent pas la Municipalité. Une réflexion sur l'affiliation à une autre caisse a-t-elle été faite par la Municipalité ?

M. Laurent Cosendai informe que la Municipalité n'a pas le choix de la caisse car les employés sont affiliés à la CIP. Il confirme que la situation financière de la caisse est sous contrôle.

M. Cyrille Roux a constaté, à la lecture d'un classement établi par les Retraites populaires, que la CIP est au fond du classement. La question de l'affiliation à une autre caisse est peut-être pertinente pour tous les employés. Il demande à la Municipalité d'y penser.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A la majorité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'autoriser l'affiliation des membres de la Municipalité au 2<sup>ème</sup> pilier auprès de la CIP, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**7. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025. Préavis No 05/2023**

La parole est donnée à M. Christian Ericsson pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Mathieu Richard estime que le préavis n'est pas assez précis et que l'incertitude pour les années à venir n'est pas un argument pour maintenir encore 2 ans le taux d'imposition sans une révision.

M. François Mauron suit les propos de M. Mathieu Richard. Le rapport de la commission n'est pas assez étayé ; il manque à son avis des chiffres importants. Il demande à la Municipalité pourquoi elle ne va pas dans le même sens que l'Etat en ne baissant pas les impôts.

M. Alain Monney appuie les interventions précédentes. A son avis, il serait plus judicieux d'établir l'arrêté d'imposition pour une année seulement. Il dépose donc l'amendement suivant :

**Amendement Monney**

Sur la base du préavis No 05/2023, l'arrêté d'imposition sera décidé uniquement pour l'année 2024.

La Présidente prend note de cet amendement et ouvre la discussion sur celui-ci.

M. Laurent Cosendai précise que la durée de 2 ans n'est pas un hasard et que la Municipalité y a réfléchi. En effet, dans une année, la situation sera identique car les effets, notamment de la nouvelle péréquation, ne se feront pas sentir avant 2026.

M. Daniel Givel appuie les propos de M. Laurent Cosendai en précisant qu'il y a encore à ce jour trop d'incertitudes autour de cette nouvelle péréquation notamment pour la prendre en compte. Toutefois, il n'est pas contre l'amendement de M. Alain Monney.

M. Alain Monney entend bien les arguments de la Municipalité mais, au vu des incertitudes mentionnées, il maintient son amendement.

La parole n'étant plus demandée sur l'amendement, il est passé au vote de celui-ci :

**Amendement Monney**

**Sur la base du préavis No 05/2023, l'arrêté d'imposition sera décidé uniquement pour l'année 2024.**

**A la majorité, le Conseil communal refuse l'amendement de M. Alain Monney**

La parole n'est plus demandée sur cet objet, il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A la majorité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 tel que proposé par la Municipalité.**

**8. Rapport de la commission Achat d'un véhicule utilitaire pour le service voirie (remplacement du Piaggio). Préavis No 06/2023**

La parole est donnée à Mme Allison Gorgerat pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pascal Allenbach demande dans quelle proportion ce véhicule sera utilisé avec le gaz.

M. Pierre-André Rapin ne peut pas répondre précisément. Le plein de gaz devant se faire dans une station à Payerne, il se peut que l'essence soit plus utilisée que le gaz. Il précise que le choix d'un véhicule essence/gaz ne s'est pas fait en fonction du carburant mais surtout à cause de la fonctionnalité du véhicule.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

**Art. 1**

**D'accepter l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire tel que proposé.**

**Art. 2**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 34'000.-- pour financer l'achat du nouveau véhicule par les liquidités courantes.**

**Art. 3**

**D'amortir cet investissement sur 10 ans par le compte 43.331 « amortissement sur routes, véhicules ».**

**9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales**

FOREMS – Mme Sandrine Rapin

Lors de l'assemblée du 21 juin dernier, M. David Sanchez a été élu en remplacement de M. Bernard Coucet démissionnaire et les comptes 2022 ont été adoptés. M. Delpedro, délégué de Valbroye a annoncé sa démission pour la fin de l'année. L'accord des Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois a été donné pour le transfert des biens et l'acte notarié a été signé. Une convention réglant les modalités d'utilisation du bâtiment EMS Les Cerisiers a également été signée.

Une assemblée extraordinaire a été convoquée le 23 août 2023 avec pour seul objet le préavis sur le transfert des biens FOREMS et HIB. Celui-ci a été accepté par l'assemblée. La prise de possession de ce transfert aura lieu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dorénavant, le HIB bénéficie d'un DDP (droit distinct permanent) d'une durée de 75 ans et le bâtiment EMS Les Cerisiers est mis à disposition de FOREMS pour une durée échéant le 31 décembre 2027.

SDIS - M. François Mauron

Dans sa séance du 20 septembre 2023, le Conseil intercommunal du SDIS a adopté les préavis suivants : achat de matériel pour un montant de fr. 300'000.-- et le budget 2024.

ASIPE – M. François Vessaz

La séance du 28 septembre 2023 s'est ouverte sur une série d'assermentations suite à l'intégration des communes de Henniez, Villarzel et Valbroye dans l'Association. Le budget 2024 a été accepté. La commission de gestion/finances a été fractionnée en deux commissions distinctes.

## **10. Nomination d'un membre à la commission des finances (PLR)**

En remplacement de M. Daniel Duc, M. Alain Monney est nommé en qualité de membre de la commission des finances.

## **11. Nomination d'un délégué à l'Association FOREMS (PLR)**

En remplacement de M. Nicolas Rüfenacht, Mme Patricia Egli est nommée en qualité de déléguée à l'Association FOREMS.

## **12. Divers et propositions individuelles**

Mme Salimata Gasparini remercie la Municipalité d'avoir pris le temps d'étudier sa question concernant la création d'un poste de coordinateur des affaires culturelles.

M. François Vessaz s'étonne du nouvel horaire de la déchetterie pour le mercredi. Le vœu de la commission de gestion tendait plutôt à une ouverture 1 heure plus tard, soit en dehors des heures de bureaux. Il demande à la Municipalité quelle est sa réflexion à ce sujet.

Mme Josephine Rapin précise que la déchetterie vit une période de transition suite à l'engagement d'une nouvelle auxiliaire. D'ici à janvier-février, de nouvelles dispositions seront prises et les horaires d'ouverture seront certainement modifiés.

M. François Mauron demande pourquoi il n'est plus possible de déposer des déchets encombrants le lundi.

Mme Josephine Rapin informe que la gestion des déchets encombrants est une tâche démentielle car les volumes sont très gros dans notre Commune. La gestion de ces déchets est à revoir pour arriver à la notion du pollueur/payeur.

M. François Mauron fait part de son constat que les entreprises peuvent déposer leurs déchets à la déchetterie alors que dans les communes voisines elles doivent se rendre à l'entreprise Goutte SA et payer leurs dépôts.

M. Maxime Pignat suggère de prévoir une benne uniquement pour le bois.

Mme Josephine Rapin affirme que les déchets encombrants pourraient effectivement être plus triés. Toutefois, tous les changements ne peuvent pas intervenir en même temps car ils demandent des réflexions approfondies. Comme dit avant, d'autres changements auront certainement lieu en 2024.

M. Thierry Buache rappelle que les PME s'acquittent d'une vignette pour pouvoir déposer leurs déchets à la déchetterie. Il demande si cette manière de procéder sera maintenue ou non. Dans la négative, il demande à la Municipalité d'avertir rapidement les entreprises afin qu'elles puissent s'organiser.

Mme Josephine Rapin répond qu'effectivement cette question est en discussion mais qu'aucune décision n'a été prise par la Municipalité à ce jour.

Mme Christel Pahud a constaté, lors d'une utilisation du refuge, que du matériel manque ou qu'il n'est pas en bon état. Elle demande à la Municipalité d'y remédier.

M. David Sanchez affirme que la Municipalité est au courant et qu'elle va prendre les choses en main. Une révision du cahier des charges du concierge du refuge est également en cours.

M. Damien Coucet revient sur sa demande d'installer une table à langer dans le refuge.

Il demande quelles seront les prochaines étapes des essais de circulation à la rue du Collège.

M. Daniel Givel rappelle qu'il s'agit de mesures provisoires. La Municipalité est en attente des remarques de la population. A ce jour, elle n'a reçu qu'un courrier positif. La sécurité de la rue est améliorée mais la Municipalité est consciente des désagréments que ces mesures provoquent. Un nouvel essai sera mis en place avec quelques améliorations. Une décision définitive sera prise en 2024.

M. Christian Favre pose trois questions à la Municipalité concernant l'adjudication des travaux lors de gros chantiers sur le territoire communal, soit :

- a) Est-ce que les entreprises de la place sont informées des appels d'offres publics lorsqu'ils sont mis en ligne ?
- b) Est-ce que la Municipalité priorise les entreprises locales lors des appels d'offres restreints ?
- c) Est-ce que la possibilité est offerte aux sociétés soumissionnaires de se grouper en consortium pour exécuter un projet dans son ensemble ?

M. Olivier Cherbuin répond trois fois par l'affirmative.

M. Alain Monney revient sur la modification de la circulation à la rue du Collège et transmet oralement à la Municipalité la satisfaction de beaucoup de citoyens. Toutefois, il pose la question de la pertinence de laisser la rue en sens unique aussi pendant le weekend et les vacances scolaires.

De plus, il suggère à la Municipalité d'installer le radar pédagogique à la route du Bornalet pour établir un constat suite à la construction du giratoire.

Concernant la rue du Collège, M. Daniel Givel informe que les dommages collatéraux doivent être étudiés par la DGMR. Le concept est bien entendu perfectible mais le sens unique sera maintenu durant toute la phase d'essai.

M. Daniel Givel répondra favorablement à la demande d'installer le radar pédagogique à la route du Bornalet. Pour sa part, il est persuadé que les vitesses seront moins excessives qu'auparavant.

M. Maxime Pignat s'inquiète de la sécurité sur le site de la Fête nationale lors des tirs de feux d'artifice par des privés. Il suggère la pose de rampes de lancement et la présence d'un agent de sécurité dans la zone réservée aux feux d'artifice.

M. Daniel Givel comprend cette intervention tout en précisant que le risque zéro n'existe pas. Toutefois, la sécurité peut en effet être améliorée avec la mise en place, comme suggéré, de plots de lancement et la délimitation de la zone par de la rubalise. La présence d'un agent de sécurité n'est pas possible car il ne serait pas habilité à réprimander les imprudents.

Mme Sandrine Rapin déplore l'état de la parcelle où ont été plantés les arbres des 7 ans les années passées. Le manque d'entretien est désolant pour le public.

M. Pierre-André Rapin regrette que cette parcelle n'ait pas été nettoyée plus rapidement. A ce jour, une remise en état a été faite. Il affirme que les parcelles communales seront mieux entretenues avec l'adhésion de la Commune au Groupement forestier.

M. Cyrille Roux a constaté que le budget de l'ASIPE est en constante augmentation. En sa qualité de membre du Conseil d'établissement, il déplore le peu de moyens alloués à cette entité. Il demande aux délégués de l'ASIPE de faire le nécessaire afin d'augmenter ce poste.

Mme Loyse Rapin demande à la Municipalité si elle a pris une décision concernant son adhésion au réseau régional d'arrosage Arobroye.

M. Pierre-André Rapin répond que la Municipalité ne peut pas prendre de décision tant qu'aucune demande ne lui a été adressée soit par le réseau Arobroye, soit par les agriculteurs.

M. François Vessaz répond à M. Cyrille Roux que le budget de l'ASIPE prévoit deux fois fr. 6'000.-- encore pour 2024, car les deux conseils d'établissement n'ont pas encore fusionné.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 30.

Approuvé en séance du 13 octobre 2023

La Présidente 2023-2024 :

  
M. Rüfenacht



La Secrétaire :

  
F. Moll